

BULLETIN MENSUEL
de la
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
du département de l'Aube

Fondée en 1798 (reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1853)

1, rue Chrestien-de-Troyes – 10000 TROYES – <http://societeacademiqueaube.fr> – 

Procès-verbal de l'assemblée générale du vendredi 17 septembre 2021

La séance est ouverte à 14 h 45 en l'Hôtel de la Société
sous la présidence de **M. Robert Fosset**

Membres présents

Membres résidents, bureau : M. Fosset, M^{me} Tartre, MM. Terrillon, Mouillefarine.

Membres résidents : M^{mes} Cordebar, Lehmann, Louvel, Pauvre, Pernot, Petit, Pillot-Sassinot, Ravel. MM. Baudin, Briand, Cotel, Cure, Deborde, Dolat, Framery, Kaufmann, Liez, Mahot, Nicot, Roy, Saint-Paul.

Membres associés : M^{mes} Gagnière, Gatouillat, Piéplu, Waibel. MM. Brun, Capet, Charonnat, Cheutin, Coste, Huguenin, Lefevre, Legris, Lerat, Mailier, Maubrey, Muller, Serres

Avant propos

La pandémie a contraint la Société académique à suspendre ses activités depuis le mois de novembre 2020.

Le conseil d'administration s'est réuni le 13 janvier 2021 pour établir le bilan financier et moral de l'année 2020 et le projet de budget pour 2021. Confronté à l'impossibilité de tenir l'assemblée générale statutaire en janvier 2021, il a pris des mesures exceptionnelles visant à reporter *sine die* la présentation de ce bilan, la passation de suite de la présidence et la tenue des élections nécessaires au renouvellement du Bureau général et des Bureaux de sections.

À nouveau réuni le 21 mai 2021, le conseil d'administration s'est vu contraint de proroger ces mesures exceptionnelles face à la persistance de la pandémie et aux contraintes sanitaires qui en résultaient.

Lors d'une troisième réunion qui s'est tenue le 8 septembre 2021, le conseil d'administration, constatant que l'issue de la pandémie s'éloignait sans cesse au gré de la mutation du virus, a considéré que le prolongement indéfini des mesures transitoires prises en janvier 2021 serait néfaste au fonctionnement et à la pérennité de la Société. Il a décidé d'y mettre fin en organisant la présente assemblée générale, selon des modalités adaptées à la situation exceptionnelle du moment qui ont été adoptées à l'unanimité des membres du conseil d'administration.

Adoption du compte rendu de la séance du vendredi 16 octobre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Hommage à Philippe Ferté, membre résident honoraire

Philippe Ferté est décédé le 20 décembre 2020 dans sa 96^e année. Né à Vez, petit village de l'Oise, dans une famille d'agriculteurs très engagée dans le développement et la promotion des valeurs héritées de la tradition et dans le mouvement familial et la jeunesse agricole catholique. Il suivit des études secondaires à Reims, puis entra à l'École supérieure d'agriculture d'Angers d'où il sortit ingénieur agronome. Par atavisme, il s'orienta vers l'exploitation agricole et se fixa à Voué (Aube) où il acheta la ferme de la Providence en 1951. Il consentit beaucoup d'efforts pour faire prospérer cette ferme dont les terres étaient de surface modeste et les bâtiments délabrés. Parallèlement, il reprit le *Mouvement familial rural*, fondé par son père, et s'engagea très tôt dans le *Cercle des jeunes patrons*. Il participa à la création de la sucrerie d'Arcis-sur-Aube et en fut le trésorier pendant de nombreuses années.



Il entra à la Société académique de l'Aube en 1959 et en devint membre résident en 1965. Homme d'une grande modestie, il a fait bénéficier la Société académique de ses hautes compétences et lui a montré son attachement en participant à ses travaux jusqu'à ses derniers moments. En effet, il ne la quitta qu'à la fin de 2019, où il se résolut à remettre sa démission en raison des fatigues de son âge. Il fut reçu membre résident honoraire en janvier 2020, quelques mois avant son décès qui laisse de grands regrets dans notre Société.

Hommage à Michel Marot, membre d'honneur

Michel Marot est décédé le 24 août 2021 à Nice. Né à Troyes en 1936, il est incontestablement de souche troyenne puisqu'il était petit-fils de Clément Marot, fondateur de la teinturerie du même nom, devenue TEO par la suite. Il suivit le cursus des études d'architecte et fut lauréat du concours du Prix de Rome dans la section architecture en 1954. Puis l'Équerre d'argent lui fut décernée en 1963 pour la conception d'ensemble - bâti et décors - et l'édification de l'église Sainte-Agnès de Fontaine-les-Grès. Cet édifice fut ensuite classé à la liste supplémentaire des monuments historiques en 2010, seul cas où cette qualification fut attribuée du vivant de son auteur. Constructeur civil également, les 318 logements du Quartier du Gros-Raisin sont de lui. Dans le Midi, on lui doit la « Villa Arson » à Nice (centre d'art et d'art contemporain), ainsi que la « Marina Baie des Anges » de Villeneuve-Loubet qui a marqué les esprits et le paysage. L'une et l'autre de ces œuvres sont labellisées « patrimoine du XX^e siècle ».



Membre d'honneur de notre Société, nous gardons encore en mémoire la hauteur de vue qui était la sienne lors de sa prise de parole à cette même place : l'architecture n'est pas seulement un acte technique, c'est aussi une pensée humaniste incarnée. C'est précisément cette hauteur de vue qui le conduisit aux honneurs exceptionnels que nous venons d'évoquer.

Hommage à Madeleine Coppens, membre résident

Madeleine Coppens est décédée le 23 juillet 2021 à l'âge de 98 ans. Née à Cambrai, elle arriva toute jeune à Troyes à la suite d'une mutation professionnelle de son père. Elle suivit ses études dans le Lycée de jeunes filles de cette ville et devint institutrice en 1946. Elle compléta sa formation par des études d'anglais, devint professeur et fut affectée dans divers établissements de l'Yonne, de la Meuse et de l'Aube. En 1980, elle fut nommée proviseure de l'établissement troyen dont elle avait été l'élève au début de sa scolarité : le Lycée de jeunes filles, devenu Lycée Marie de Champagne. Elle y termina sa carrière.



Elle fut reçue à la Société académique en 1973 et en devint membre résident en 1999, au fauteuil n°35 de la section Lettres et Histoire. En 22 ans de présence, elle présenta 16 communications qui constituent de véritables références par la précision de leurs sources et de leur vocabulaire. Elle consacra aussi beaucoup de son énergie aux recherches pour la Société académique et le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

Elle est restée assidue jusqu'à ses derniers moments aux séances de communications de la Société académique où elle laisse un grand vide. Nous lui sommes profondément reconnaissants de cet attachement à notre compagnie et de son dévouement sans faille au service de celle-ci.

Élections

► **Honorariat** : MM. **André Dolat** et **Jean-Marie Meignien**, MR, ont remis leur démission. M. le président comprend les motivations de ces décisions, mais il les regrette et, tant en reconnaissance de la longue et profonde implication de ces membres émérites dans le fonctionnement de notre Société que pour ne pas se priver de leur présence et de leurs éminents travaux, il propose de leur conférer l'honorariat.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

► **Renouvellement des bureaux de section** : Les bureaux de section sont renouvelables cette année. Les présidents des quatre sections communiquent le nom des candidats suivants, qui sont élus :

	Président	Vice-président	Secrétaire	Commission de publication
Agriculture et Économie rurale	Jean Marie NICOT	José COTEL	Gérard MAHOT	Bernadette PETIT
Sciences et Archéologie	Daniel KAUFMANN	Rober FOSSET	Matthieu MICOULAUT	Catherine TARTRE
Arts	Didier FRAMERY	Marie-Alice PERNOT	Geneviève RAVEL	Jean-Luc LIEZ
Lettres et Histoire	Arnaud BAUDIN	Colette CORDEBAR	Jean-Claude TERRILLON	Monique LOUVEL

► **Élection des candidats aux postes du Bureau général** : sont élus : au poste de Secrétaire général, M. **Gérard Saint-Paul** ; au poste de Secrétaire général adjoint, M. **José Cotel** ; au poste de Trésorier : M. **Didier Framery** ; au poste d'Archiviste : M^{me} **Nicolle Lehmann**.

► **Élection du vice-président** : M^{me} **Catherine Tartre**, vice-présidente, devenant de droit présidente, il est procédé à l'élection d'un nouveau vice-président. La section Arts a proposé la candidature de M. **Jean-Luc Liez**, qui a été déclarée recevable par les sections concernées (section Arts et section Lettre et Histoire). M. Jean-Luc Liez est élu vice-président.

Compte-rendu du conseil d'administration du mercredi 13 janvier 2021

► **Situation financière** : M. José Mouillefarine présente la situation financière au 31 décembre 2020, telle qu'elle figure ci-après. Il appelle l'attention de l'assemblée sur la subvention exceptionnelle de 2000 € versée par le Conseil départemental pour aider les associations à surmonter les difficultés résultant de la pandémie. Cette aide nous a notamment permis de préserver notre activité de publication et de maintenir ainsi notre présence dans le paysage culturel local en dépit de la suspension des conférences.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

1. COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

Produits d'exploitation		Charges d'exploitation	
Cotisations	4 192,00	Administration	300,99
Abonnements aux <i>Mémoires</i> 2019	4 637,00	Édition et envoi du bulletin mensuel	555,16
		Edition de publications	7 703,04
		Édition des <i>Mémoires</i> 2019	7 703,04
Dons et subventions	2 694,00	Frais d'édition et tirés à part	0,00
Conseil départemental	2 000,00	Frais de port pour envois de publications	700,26
Ville de Troyes	500,00	Charges courantes en matériel	237,60
Dons divers	194,00	Frais de ménage de nos locaux	421,44
Ventes de <i>Mémoires</i> et tirés à part	1 057,50	Sortie et séance publique	0,00
Remboursements de frais de port	280,00	Assurances (échéances 2020 et 2021)	1 791,20
Sortie et séance publique	0,00	Autres charges diverses	181,50
Total des produits d'exploitation	12 860,50	Total des charges d'exploitation	11 891,19
Produits exceptionnels	2 248,20	Charges exceptionnelles	0,00
Subvention exceptionnelle	2 000,00		
Ventes ouvrage Grande Guerre	248,20		
Produits financiers	171,97	Charges financières	3,90
Livret A	72,92	Frais de virement ordinaire	3,90
Comptes réservés	99,05	Frais de tenue de compte	
Total général des produits	15 280,67	Total général des charges	11 895,09

2. RÉSULTATS

Compte d'exploitation		Disponibilités	
Total des produits	15 280,67	Compte de dépôt (CE)	10 338,05
Total des charges	<u>-11 895,09</u>	Livret A (CE)	<u>13 833,96</u>
Résultat d'exploitation	3 385,58	Total des disponibilités	24 172,01

3. COMPTES DE BILAN

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	0,00	Capitaux propres	
Actif circulant		Au 31/12/2019	39 903,55
Comptes réservés	19 117,12	Résultat d'exploitation	3 385,58
Compte Legs	13 452,63	Provisions (risques et charges)	0,00
Compte Fondations	5 664,49	Dettes	<u>0,00</u>
Disponibilités	<u>24 172,01</u>	Total passif	43 289,13
Total actif	43 289,13		

Au 31 décembre 2020, le montant des disponibilités et le montant des comptes réservés représentent respectivement 55,8% et 44,2% de l'actif.

► **Cotisations 2021** : le conseil d'administration a proposé de maintenir leur montant à 66 € (41 € adhésion + 25 € Mémoires) pour les membres résidants et 43 € (18 € + 25 €) pour les membres associés et correspondants.

Ces montants sont approuvés à l'unanimité.

Les membres qui n'auraient pas encore réglé leur cotisation sont invités à le faire auprès de notre trésorier

► **Situation des effectifs** : Les effectifs des membres sont passés de 239 au 31 décembre 2019 à 235 au 31 décembre 2020. Cette diminution est la conséquence de 9 départs (5 décès, 4 démissions) et de 4 arrivées de membres associés.

► **Projet de budget pour 2021** : le trésorier présente ensuite le budget prévisionnel qui s'établit à 16 100 € et dont le détail est donné ci-après.

Ce projet de budget est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

(établi en janvier 2021 et non modifié)

PRODUITS		CHARGES	
Cotisations	4 400,00	Frais d'administration	300,00
Abonnements aux <i>Mémoires</i>	5 500,00	Édition et envoi du bulletin mensuel	500,00
Dons et subventions	2 500,00	Édition des <i>Mémoires</i> 2020	9 000,00
Conseil départemental	2 000,00	Frais de port de publications	800,00
Ville de Troyes	500,00	Frais de ménage de nos locaux	600,00
Dons divers		Assurances	1 500,00
Ventes de <i>Mémoires</i> et tirés à part	1 100,00	Charge d'entretien et matériel	800,00
Remboursement de frais de port	400,00	Autres charges diverses	200,00
Sortie et séance publique	0,00	Sortie et séance publique	
Produits d'exploitation	13 900,00	Charges d'exploitation	13 700,00
Produits exceptionnels	2 000,00	Charges exceptionnelles	4 500,00
Ventes volumes <i>Traité de Troyes</i>	2 000,00	Edition ouvrage traité de Troyes	
Produits financiers	200,00	Charges financières	20,00
	16 100,00		18 220,00
Total des produits	16 100,00	Total des charges	18 220,00

MM. **José Mouillefarine**, trésorier, et **Gilbert Muller**, vérificateur des comptes, sont félicités pour la précision et la qualité de leur travail.

Discours de M. Robert Fosset, président sortant

M. Robert Fosset dresse le bilan de son mandat, prolongé de 9 mois en raison de la pandémie.

Il note que nombre de nos collègues ont été atteints par le virus, mais que nous n'avons pas de décès à déplorer de ce fait. Il déplore néanmoins la disparition de plusieurs de nos membres et celle de quelques personnages éminents du paysage culturel aubois, à qui il rend hommage

Il rappelle que l'année 2020 a été marquée, en son début, par l'adoption d'un règlement mieux adapté aux contraintes de notre époque, puis par les bouleversements induits par la pandémie de coronavirus.

Seules quatre séances de communication ont pu être tenues au cours de l'année. Néanmoins, les *Mémoires* de 2020 ont pu être édités grâce à l'obligeance des membres qui ont accepté de publier les textes qu'ils n'avaient pas pu présenter oralement. Le président énumère les thèmes abordés et les titres de ces diverses publications, notant la belle variété des sujets et des traitements.

Les débuts du cycle de conférences publiques du mercredi, organisé en association avec les Archives départementales et consacré au sixième centenaire du *Traité de Troyes*, étaient prometteurs. Mais les restrictions sanitaires ont mis fin à ce bel élan, et le programme, amputé d'une partie de son contenu, n'a pu reprendre en automne que de façon éphémère. Les textes d'une partie des conférences ont toutefois pu être publiés, qu'ils aient été présentés ou non, dans des *Mémoires bis* de l'année 2020. Le président remercie la ville de Troyes qui nous a accueillis dans son Centre d'Exposition pour la présentation des conférences d'automne et le Département dont la subvention exceptionnelle destinée à soutenir les associations pendant la crise sanitaire nous a été, en l'occurrence, d'un grand secours.

A *contrario* des autres activités de la Société, les travaux de réorganisation de la bibliothèque ont pu se poursuivre normalement. Les références de la bibliothèque A et les *Mémoires* sont désormais accessibles par ordinateur, selon une cotation universelle qui permet de saisir d'un seul regard sur les rayonnages tous les ouvrages ayant trait au même sujet. M. le Président souligne l'efficacité de la petite équipe de membres qui a assuré les travaux de classement et d'indexation des ouvrages et il les en remercie.

Il mentionne ensuite qu'il s'est efforcé de maintenir un contact avec les membres pendant le confinement, puis développe des considérations relatives aux conséquences de la pandémie sur nos comportements, présents et à venir.

Il alerte enfin l'assistance sur la nécessité d'amorcer une réflexion collective sur les changements que doit opérer la

Société académique sous peine de disparaître, notamment en adoptant un calendrier et un horaire des séances mieux adaptés aux membres qui exercent une activité professionnelle et en élargissant la base des candidatures aux fonctions de vice-président.

Il termine en remerciant ses collaborateurs et tous les membres qui se sont investis dans le fonctionnement de la Société.

En guise de conclusion, il rappelle la formule suivante de Léonard Cohen : « en toutes choses, il existe une fracture. C'est par là qu'entre la lumière » et il lance l'exhortation suivante à l'équipe dirigeante qui entre en fonction : « Repérez la fracture, mettez vous en face,... regardez et respirez ! », avant de lui souhaiter bonne santé et courage.

Discours de M^{me} Catherine Tartre, nouvelle présidente

M^{me} Catherine Tartre rappelle les multiples exigences qu'implique la présidence de la Société académique. Celles-ci lui paraissent accrues pour les candidates féminines à la fonction, la parité officiellement proclamée entre les sexes n'étant pas acquise dans les faits. Elle déplore que ces contraintes aient un effet dissuasif sur les candidatures aux fonctions d'encadrement. Elle rappelle que c'est pour dénouer la crise résultant de l'absence de ces candidatures qu'elle a postulé à la présidence par défaut, bien qu'estimant avoir déjà payé son tribut de reconnaissance envers la Société en assurant la présidence une première fois en 2013 et 2014. Elle assure reprendre ces fonctions avec humilité et dévouement, avec le souci de garantir la pérennité d'une Société à laquelle elle est particulièrement attachée.

Elle rappelle ensuite les devoirs qu'impose le titre de membre de la Société académique, différenciés entre les membres associés, qui constituent le vivier des futurs responsables, et les membres résidents, chargés du fonctionnement de la Société et qui doivent à ce titre faire preuve d'un engagement profond, dans le respect de nos statuts et règlement.

Elle exhorte les plus jeunes membres à prendre leurs dispositions pour assurer la relève d'encadrants dont la moyenne d'âge est élevée, et elle invite l'ensemble des membres à s'impliquer dans les activités et le fonctionnement de la Société.

Elle présente ensuite un programme de reprise des activités marqué par les bouleversements et incertitudes induits par la pandémie. En ce qui concerne les réunions, elle constate que les règles de protection sanitaire actuelles permettent de reprendre le cours des séances de communications, qui ne sont pas publiques. En revanche, les contraintes liées à l'accueil du public conduisent à différer la reprise des conférences des mercredis. La séance délocalisée de 2022 semble pouvoir être organisée à Rigny-le-Ferron. Par ailleurs, un programme de recherches collectives est envisagé. Il consisterait à approfondir, actualiser et valoriser les études sur les communes et cantons aubois publiées au XIX^e siècle ou rédigées plus récemment par des historiens locaux. Ces études pourraient alimenter les séances publiques du mercredi.

En guise de conclusion, M^{me} la Présidente lance l'exhortation suivante : « Au travail ! »

Prochaine séance : vendredi 15 octobre 2021 à 14h45
Salle des séances de la Société académique (1, rue Chrestien-de-Troyes à Troyes)

Ordre du jour :

- Réception de M. **José Cotel** : *Léa, Simmental française née à La Villeneuve-au-Chêne*
Réponse de M^{me} la Présidente
- Adoption du procès verbal de l'assemblée générale statutaire du 17 septembre 2021
- Informations
- Élection
- Présentation de membres associés
- Communications :
 - * *Les Herluisson, 2^e partie*, par M^{me} **Marie-Alice Pernot, MR**
 - * *Le collège de la Licorne à Troyes en 1564, devenu Grand Collège de septembre 1601 à 1630 et un principal, Jules-César Boulenger, de juillet 1601 à septembre 1603*, par M. **Philippe Legris, MA**.
- Questions diverses